



- PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - DU 21 MARS 2026 -

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

Date de convocation : 16/03/2026

Le samedi vingt-et-un mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire.

Etaient présents : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, SALIOU Sylviane, MER Serge, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, LE SAOUT Carole, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, CREAC'H Annie, PAUGAM Thomas.

Absents excusés : /

Secrétaire de Séance : Jérôme JACQ

Ordre du jour :

- 1 ♦ Installation du nouveau Conseil Municipal,
- 2 ♦ Election du Maire,
- 3 ♦ Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu,
- 4 ♦ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints,
- 5 ♦ Indemnités de fonction au maire et aux adjoints,
- 6 ♦ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du Lundi 02 mars 2026,
- 7 ♦ Questions diverses.

Monsieur Jean JEZEQUEL a pris la présidence de l'assemblée en tant que Doyen d'âge.
Il a, ensuite, nommé Jérôme JACQ, Secrétaire de séance.

1- Installation du nouveau Conseil Municipal,

Monsieur le Maire a commencé par effectuer l'appel nominal des membres du conseil municipal nouvellement élu.

2- Election du Maire,

Le quorum étant atteint, les conseillers municipaux ont procédé à l'élection du maire sous la présidence du doyen d'âge. Les membres du conseil municipal ont désigné deux assesseurs : Jean-Luc PAUGAM et Carole LE SAOUT.

Le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nom et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Jean JEZEQUEL	19	Dix-neuf

Monsieur Jean JEZEQUEL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture à voix haute de la Charte de l'élu local. Un exemplaire papier de la charte est également transmis aux élus.

4- Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjoints au Maire à élire (un adjoint minimum et 5 adjoints maximum) et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important. Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide la création de **cinq postes d'adjoints**.

Elections des adjoints

Monsieur Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Une seule liste de candidats au poste d'adjoints au maire a été proposée.

Après dépouillement par le bureau de vote, les résultats sont les suivants :

Nom et Prénom des candidats aux postes d'adjoints	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Romain JEZEGOU	18	dix-huit
Christelle CORVEZ	18	dix-huit
Jean-Luc PAUGAM	18	dix-huit
Emmanuelle POSTEC	18	dix-huit
Clément ABALLEA	18	dix-huit
Bulletins blancs	1	un

5- Indemnités de fonction au maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Considérant que la commune de Plougourvest s'élève à 1 552 habitants au 1^{er} janvier 2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, avec effet ce jour du samedi 21 mars 2026 est fixé à:

55.7% de l'indice brut 1 027 de la fonction publique territoriale

Indemnités de fonction des adjoints au maire,

Le Conseil municipal fixe, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité des membres présents et avec effet ce jour du samedi 21 mars 2026, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

1 ^{er} Adjoint	17 % de l'indice 1 027
2 ^{ème} Adjoint	17 % de l'indice 1 027
3 ^{ème} Adjoint	17 % de l'indice 1 027
4 ^{ème} Adjoint	17 % de l'indice 1 027
5 ^{ème} Adjoint	17 % de l'indice 1 027

6- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 02 mars 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 02 mars 2026.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 mars 2026.

7- Questions diverses

Il est également demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de compléter la fiche de renseignement dans le cadre du RGPD.

Madame Christelle CORVEZ informe les élus du déroulé de la chasse à l'œuf qu'organise la commune chaque année et qui est fixé au Samedi 4 avril de 10h à 12h et demande la participation des élus pour le bon déroulé de cette matinée.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 11h40.

Secrétaire de Séance

Jérôme JACQ

Signatures



Monsieur le Maire

Jean JEZEQUEL

Signatures

